



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 AVRIL 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 02_2023_16

L'An deux mil vingt-trois, le 3 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 29/03/2023

DATE D’AFFICHAGE : 29/03/2023

Membres élus en fonction : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 18

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, M. Louis BREC, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Thierry ETIENNE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON.

Excusé(es) représenté(es) : , M. Joseph AFONSO procuration à M. Valéry LAURENT, M. Christian TANAÏS procuration à M. Richard PELISSERO, Mme Emeline LESAGE BORDIER procuration à M. Igor TRICKOVSKI

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT AUPRES DU DEPARTEMENT POUR L'AQUISITION D'UNE BOITE DE RETOUR A LA BIBLIOTHEQUE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU la Loi n°83-8 du 7 janvier 1983 portant répartition des compétences entre le Communes, les Départements, les Régions et l'État;

CONSIDERANT que l'Aide à l'Investissement Culturel (AIC) du Département de l'Essonne est un dispositif de soutien à l'investissement à destination des collectivités territoriales afin de leur permettre d'acquérir les outils nécessaires à la réalisation de leur projet culturel et d'entreprendre des travaux de restauration de leur patrimoine mobilier et immobilier;

CONSIDERANT que la commune de Villejust dispose d'un projet éligible dans le cadre de la dotation de l'Aide à l'Investissement Culturel (AIC);

CONSIDERANT que la commune souhaite acquérir du matériel pour l'aménagement de la bibliothèque nécessaire pour son bon fonctionnement ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission finance en date du 27 mars 2023;

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement de la bibliothèque dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 2700€ HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	FINANCEURS	MONTANT	TAUX
ACHAT	2 700	ETAT (AIC)	1 000	38
		COMMUNE DE VILLEJUST	1 700	62
TOTAL	2 700	TOTAL	2 700	100

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation du projet estimé à 2700€ HT.

APPROUVE le plan de financement exposé par Monsieur Le Maire.

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de l'Essonne au titre de l'Aide à l'Investissement Culturel (AIC) 2023, à solliciter et à percevoir ces financements.

AUTORISE Monsieur Le Maire à effectuer toute les démarches utile à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses et recettes sont prévues au Budget Primitif 2023.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 03/04/2023*

Le Maire,
Igor TRICKOVSKI

